



Commune de BRAZEY-EN-PLAINE

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Plan Local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24/09/12
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 29/04/2013.
- Modification de droit commun n°1 lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/10/2014
- Modification de droit commun n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 22/06/2015
- Modification simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2018
- Modification de droit commun n°2 lancée par arrêté du Maire en date du 22/10/2018

VISA

DATE

Droit d'équipement et d'organisation des territoires
10, rond point de la Nation - 21 000 Dijon
E-mail : dorgat@dorgat.fr - Tél. : 03 80 73 05 90
Site internet : www.dorgat.fr



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

EXTERIEURS PLANCHE SUD AU 1/5000è

LEGENDE

Les zones urbaines

- UR** Zone urbaine de centre ancien à vocation principale d'habitat
- US** Secteur de la zone UC acceptant l'activité agricole
- U** Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- U1** Secteur de la zone U1 destinée à l'habitat mixte dont les vocations sont mixtes
- U2** Secteur de la zone U2 à vocation d'espace public paysager de proximité
- UE** Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UE1** Secteur de la zone UE soumise au risque d'inondabilité du PPR

Les zones à urbaniser

- AU** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUE** Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

La zone agricole

- A** Zone agricole
- A1** Secteur de la zone A soumise au risque d'inondabilité PPR (esp. zone SUP)

La zone naturelle

- N** Zone naturelle
- N1** Secteur mité de la zone N acceptant les activités agricoles ainsi que de loisirs et d'habitat
- N2** Secteur de la zone N soumise au risque d'inondabilité PPR (esp. zone SUP)
- N3** Secteur de la zone N acceptant l'activité de carrière

Repert pour information de l'Atlas des zones inondables de la zone

Repert pour information du secteur considéré comme bien accessible en transports en commun

Limite de zone et de secteur

Emplacement réservé

Marge de retrait des constructions

10m

000m

DISPOSITIONS RELATIVES AU PLU

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROPRIETES

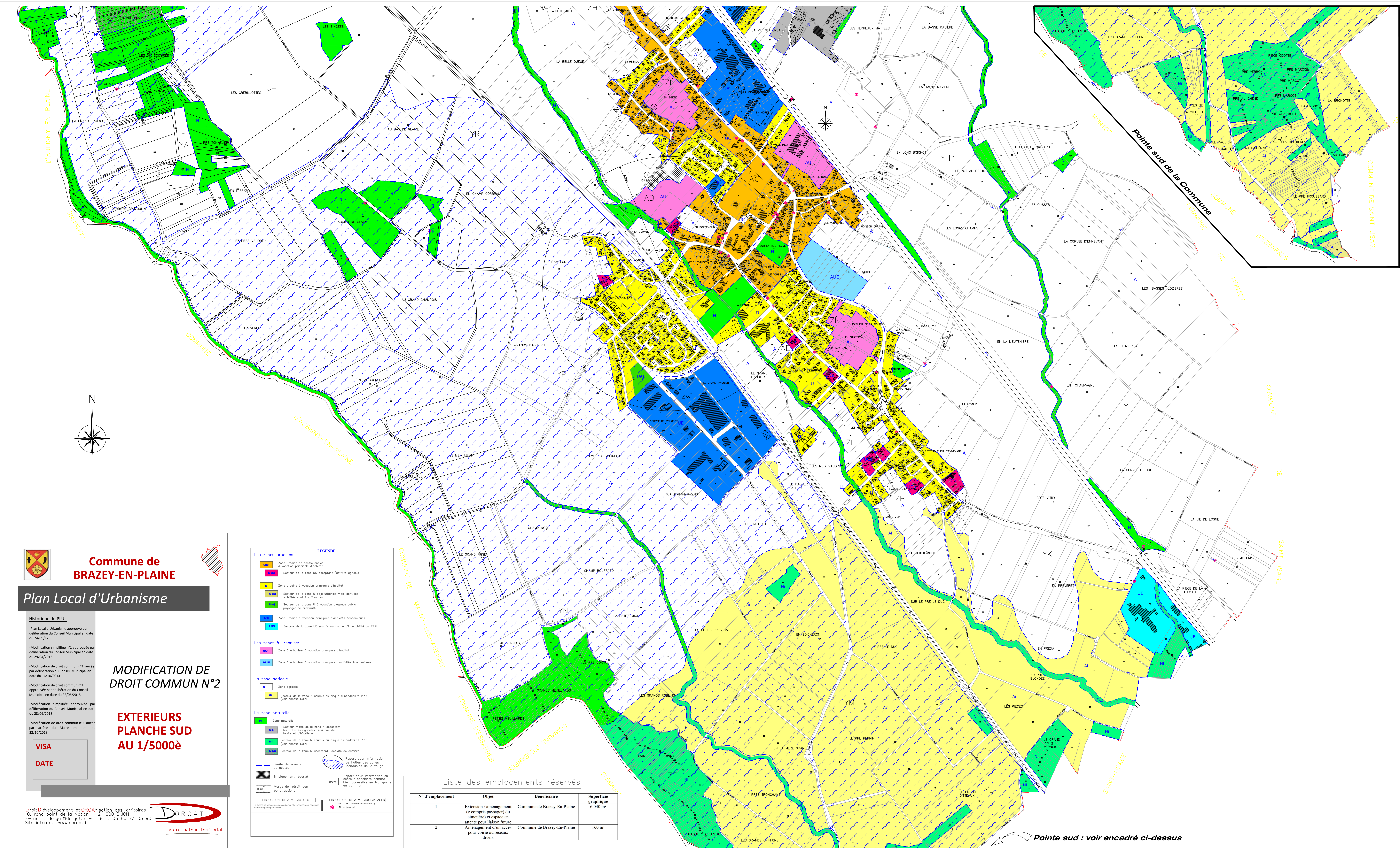
LES PROPRIETES NON INONDABLES

LES PROPRIETES INONDABLES

LES PROPRIETES NON INONDABLES

LES PROPRIETES INONDABLES

Liste des emplacements réservés			
N° d'emplacement	Objet	Bénéficiaire	Superficie graphique
1	Extension / aménagement (y compris paysager) du cimetière et espace en attente pour l'avenir futur	Commune de Brazezy-en-Plaine	6 040 m²
2	Aménagement d'un accès pour voirie ou réseaux divers	Commune de Brazezy-en-Plaine	160 m²



Pointe sud : voir encadré ci-dessus